



Nombre de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

N° 31/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 avril 2026
OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE
L'EXERCICE 2026 : BUDGET AEP

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq avril à 14 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric MALHERBE.

Étaient présents : Eric MALHERBE, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Nicolas PERRET, Magali AUREL, Lucile CHAIDRON

Étaient absents : , Valérie CHAYLA

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Nicolas PERRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Cette délibération annule et remplace la délibération N°19/2026

Le Conseil Municipal après avoir examiné le CFU, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Par 6 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Constatant que le CFU fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 45 604.31 €
- Décide d'affecter à l'unanimité le résultat de fonctionnement suivant :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

a. Résultat de l'exercice	précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 19 108.25 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice		+ 26 496.06 €
D 002 du CFU (si déficit)		
R 002 du CFU (si excédent)		
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)		45 604.31 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		
Solde d'exécution de la section d'investissement		
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement		7 134.85 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement		0 €

Besoin de financement = e. + f. 0.00 €

AFFECTATION (2) = d. 45 604.31 €

1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)

2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1) 0.00 €

3) Report en exploitation R 002 45 604.31 €

Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :

DEFICIT REPORTE D 002 (3)

Certifié exécutoire par, Eric MALHERBE, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 25/04/2026 et de la publication le 25/04/2026

Le secrétaire de Séance,
Nicolas PERRET

A Marchastel, le 25/04/2026
Le Maire,
Eric MALHERBE

